

Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 26 JUIN 2018

Suite à une convocation du 21 juin 2018 les membres du Conseil Municipal de la commune de Marcilly sur Seine se sont réunis le 26 juin 2018 à 20 h 30 à la mairie sous la présidence du Maire Jacques-Henri RAMBAUD.

Présents : Jacques-Henri RAMBAUD, Valérie MAYEUX, Michel DOYEN, Eric BOURGEOIS, Bernard PLÉAU, Patrick MULLER, Claude GENTY, Patrick LACOUR, Benoît BASSAC, Pascal DOYEN, Samuel PATÉ.

Absents excusés : Dominique NOLLEZ donne pouvoir à Jacques-Henri RAMBAUD, Jean-Claude LACAUGIRAUD donne pouvoir à Valérie MAYEUX, Pierre BABINOT donne pouvoir à Patrick LACOUR, Hélène DESQUIENS donne pouvoir à Benoît BASSAC.

Secrétaire : Valérie MAYEUX

Public présent : Dominique BARRAULT

Ordre du Jour

Le Maire propose d'adopter le compte rendu du dernier conseil, il est voté à l'unanimité.

1. VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL

La vente de l'ancien terrain de tennis se précise. Une délibération est nécessaire pour prouver qu'il s'agit d'une simple gestion patrimoniale, afin d'être exonéré de TVA. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2. PENALITES LOCATION SALLE DES FETES

A plusieurs reprises, la salle des fêtes nous a été rendue dans un état lamentable, après location. Le Maire souhaite instaurer une pénalité de 200 € pour les personnes qui ne respectent pas les lieux et inclure cette clause dans le contrat de location. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

3. FISCALITE ET INDEMNITE DES ELUS

Le Maire informe que, depuis le 1^{er} janvier 2018 et pour les impôts de l'année 2017, les indemnités des élus sont imposées au même titre que les revenus traditionnels.

Le Maire reversant 6 000 € par an à la Commune, il n'est pas question qu'il supporte l'impôt sur cette somme. Son montant sera malheureusement déduit du montant des dons versés jusqu'alors.

4. ACCESSIBILITE

Nous avons eu la visite, le 26 mars 2018, des services de Châlons en Champagne spécialisés dans l'accessibilité. Plusieurs travaux réalisés ne correspondent pas aux normes et devront être démolis, bien que les personnes à mobilité réduite puissent utiliser les bâtiments concernés (salle des fêtes et agence postale).

Il a même été reproché, entre autre, que le bouton de tirage de la chasse d'eau des « toilettes handicapées » était de la même couleur de la faïence, alors qu'il doit être d'une teinte opposée !!

5. ENTRETIEN DES BERGES

Le Maire a enfin obtenu la visite du SDDEA, le 16 mars dernier, pour demander l'entretien des berges. Aucun arbre mort sur les berges ne peut être abattu, en raison de règles concernant la biodiversité.

Le Maire a cependant demandé à ce service de déplacer le ponton du club du Canoë Kayak devant le nouveau bâtiment. Il attend leur confirmation.

6. REGLEMENTATION GENERALE DE LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Il est proposé aux collectivités territoriales de signer une convention avec le Centre de Gestion de la Meurthe et Moselle afin de protéger, entre autres, les données informatiques. Le coût est de 50 € par an. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

7. DECISION MODIFICATIVE : FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunale et Communales)

Nous avons prévu dans le budget un montant de 2 500 € pour le règlement du FPIC. La fusion des Communautés de Communes conduit à régler une somme beaucoup plus élevée soit 3 081 € pour l'année 2018. Ceci est dû au fait que nous ne sommes plus en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Une décision modificative est donc nécessaire. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

8. AFFAIRES DIVERSES

Fête du 14 juillet

Comme chaque année, après la cérémonie au Monument aux Morts, la Commune organise un repas républicain dans la salle des fêtes. Les documents d'inscription seront distribués rapidement.

Décorations de Noël

Si le budget le permet, le Maire propose d'acquérir de nouvelles décorations pour une partie du quai de Seine et de la route de Saron. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Fibre optique

La Région Grand Est nous précise que ces travaux devraient être engagés, dans notre commune, entre les mois d'août 2020 et août 2021.

Projet LEADER

Des fonds sont disponibles, pour certains travaux, dans le cadre du projet LEADER (fonds européens). Le Maire a suggéré, au service concerné, de prendre en charge la réfection et le reboisement de « l'espace plage ». Une aide de 64 % pourrait nous être allouée. Cette proposition semble convenir aux intéressés, ils nous demandent de bien vouloir fournir des devis, d'ici la fin de l'année. Un groupe de travail sera formé.

Eoliennes

Depuis quelques années, nous subissons le désagrément des éoliennes des villages voisins, sans bénéficier des retombées financières.

Les revenus communaux étant en baisse, le Maire suggère d'accepter la construction de quelques éoliennes sur le territoire de Marcilly sur Seine, mais à une distance de plus de 800 mètres du village. Cela pourrait être un avantage financier très substantiel (rente ou capital versé en une fois pour la Commune).

L'accord des propriétaires concernés serait, bien entendu, essentiel dans ce projet. Le Maire les contactera.

Le Conseil Municipal accepte à la majorité avec 4 voix contre.

Rallye de véhicules d'époque

Le Maire informe que les véhicules de l'association « Sézanne rétro mobile » traverseront notre village le dimanche 1^{er} juillet vers 10h.

Panneaux photovoltaïques

Le Maire précise qu'il a été informé de la possibilité de louer les surfaces de toiture pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Il propose de suggérer, à l'organisme concerné, la location du toit de la salle des fêtes. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Communauté de Communes Sézanne Sud-Ouest Marnais (CCSSOM)

Au cours des dernières réunions de la CCSSOM, le budget de la nouvelle communauté de communes a été voté :

- Fonctionnement : 17 017 079.20 €
- Investissement : 12 530 028.20 €
- Restes à réaliser : 4 740 551.60 €

D'autre part, les taux des différentes taxes imposées par la Communauté de Communes seront stables par rapport à l'année 2017.

En revanche la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) de 15.5 % en 2017 passera à 10.1 % en 2018.

PPRI (Plan de Prévention Risque Inondations)

Un nouveau PPRI devrait être mis en place d'ici la fin de l'année. Il tiendra compte des niveaux d'inondations des crues de 1910, contre celles de 1955, auparavant.

VELOVOIE

Le Maire annonce, avec regrets, que les travaux de la vélovoie ne commenceront qu'à la fin de l'année 2019. Cette date devait être celle de l'inauguration !

BATIMENT CANOE KAYAK

Les travaux seront terminés fin juillet 2018.

PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Le Maire précise que la présentation du projet du PLU au Conseil Municipal aura lieu le mardi 10 juillet 2018 à 20h30.

Tour de table

Valérie MAYEUX informe - que la promenade balisée « Balade fleurie » de notre village est renouvelée dans les catalogues de la Région – qu'une plus grande place a été faite aux vivaces dans la commande des fleurs installées en mai pour un budget constant.

Notre label de qualité de vie « Villes et Villages fleuris » 3 fleurs arrivant à échéance, il a été possible de remplir une dernière fois le dossier de renouvellement, sans cotiser au dispositif pour y être éligible ; le jury passera fin juillet.

La Commune n'aura pas à proposer de sélection au Département dans le cadre du concours des maisons fleuries ; c'est le Département lui-même qui s'en chargera.

Il y aura à l'automne, à une date encore à confirmer, probablement en octobre, une seconde édition de l'exposition de photos de jardin ; la communication s'organise y compris dans le bulletin annuel d'informations municipales qui en parlera juste avant.

Michel DOYEN indique que, suite à la tempête, une importante quantité de bois est disponible, derrière la plage. Il propose que la population puisse en disposer. Les intéressés devront couper et transporter le bois eux-mêmes. S'adresser à la mairie pour plus d'informations.

Claude GENTY rappelle que les bancs de « l'espace plage » n'ont toujours pas été réparés. Le Maire demande que ces travaux soient réalisés au plus vite.

Samuel PATÉ précise que le bulletin « au fil de la Seine » sera distribué semaine prochaine.

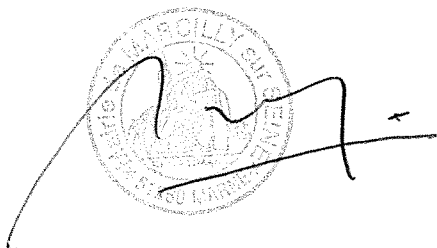
Pascal DOYEN nous informe que les pierres posées devant la propriété d'un riverain de la rue du Vallon pose problème. Le Maire présente ce cas au Conseil Municipal, qui décide, à l'unanimité, l'enlèvement de ces pierres, sauf de chaque côté du portail de l'intéressé. Le Maire en informera le propriétaire par courrier.

Dominique BARRAULT attire l'attention sur le fait que les éoliennes peuvent perturber la réception de la télévision. Le Maire rappelle que les opérateurs concernés prennent en charge les travaux nécessaires à résoudre ce problème.

La séance est levée à 22 h 30

Le Maire,

Jacques-Henri RAMBAUD,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MUNICIPALITE DE SAINT-ETIENNE-LE-MONIAL" around the perimeter and a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.